



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018

1 / TARIFS PUBLICS 2019

Le Conseil Municipal a fixé les nouveaux tarifs publics de l'année 2019. Ont ainsi été fixés les tarifs de la location des salles municipales : Espace Balavoine, Centre Berthe Bachet ainsi que ceux des autres prestations (places du marché, concessions funéraires, photocopies ...) .Pour prendre connaissance de ces nouveaux tarifs, renseignez-vous à l'accueil de la Mairie : 02 41 31 14 40 ou sur le site de la mairie : www.tierce.fr

2 / TARIFS SPECTACLES –PRINTEMPS MUSICAL 2019

Les tarifs des spectacles ont été fixés comme suit : Prix payé en amont du concert par réservation réseau France Billet : 12 €. Prix payé le soir du concert : 14 €.

3 / INSERTIONS PUBLICITAIRES INFO TIERCE –TARIFS 2019

Les nouveaux tarifs d'insertion des espaces publicitaires dans le bulletin municipal appliqués aux annonceurs ont été fixés pour l'année 2019.

4 / VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LA POSE D'UN COFFRET AVEC BOUTON SUR ARMOIRE PLACE DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal a approuvé le versement d'un fonds de concours au Syndicat d'Energie pour la pose d'un coffret avec bouton tournant à clé pour une prise de marché, place de la mairie. Il en coûtera 287.75 € à la Commune.

5 / CONVENTION DE STAGE POUR ACCUEIL D'UN ETUDIANT AU SERVICE CULTUREL ET COMMUNICATION

Le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention de stage avec un étudiant qui sera, comme les années précédentes, accueilli au sein du service culturel et communication afin de collaborer activement à la promotion et à la diffusion des spectacles du Printemps Musical 2019.

6 / ADOPTION D'UN CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE UNIQUE A L'ECHELLE DE LA CCALS AVEC LA CAF DE MAINE ET LOIRE

Il a été décidé de regrouper en un seul document unique les différents contrats enfance jeunesse qui existaient sur les territoires des anciennes communautés de communes. Ce nouveau contrat signé avec la CAF de Maine et Loire concernera l'ensemble du nouveau territoire de la CCALS (Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe) et cela pour une durée de 4 ans.

7 / FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS

Le c Conseil Municipal a fixé les conditions d'amortissement des subventions d'équipement. Ainsi celles qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études seront amorties sur 5 ans, conformément à la Loi.

8 / AVENANT DE TRANSFERT AU PROFIT DE LA SOCIETE FREE MOBILE DE LA CONVENTION CONCLUE AVEC INFRACOS

La Société Free Mobile s'est substituée à la Société Infracos pour exploiter une antenne dans le clocher de l'église. Un avenant de transfert des droits accordés à Infracos sur la location du clocher a été adopté aux mêmes conditions que précédemment.

9 / CONTRAT MISSION CONTROLE TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION PARTIELLE DE LA MAIRIE ET POUR LA RENOVATION DES FACADES OUEST/NORD

Dans le cadre du projet de restructuration partielle de la mairie et pour la rénovation des façades ouest/nord, le Conseil Municipal a approuvé l'adoption d'un contrat avec le cabinet APAVE pour une mission de contrôle technique pour un montant de 5 381.25 € HT.

10 / CONTRAT MISSION COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION PARTIELLE DE LA MAIRIE ET POUR LA RENOVATION DES FACADES OUEST/NORD

Dans le cadre du projet de restructuration partielle de la mairie et pour la rénovation des façades ouest/nord, le Conseil Municipal a approuvé l'adoption d'un contrat avec le cabinet APAVE pour une mission de coordination sécurité et protection de la santé pour un montant de 2 750 € HT.

11 / RAPPORT D'ACTIVITE 2018 CCAS

Le rapport annuel sur l'activité du CCAS a été présenté par Madame Catherine Pochet, adjointe aux affaires sociales et solidarité.